



LA NORME DE CERTIFICATION FORESTIÈRE NATIONALE DU CANADA

Norme d'aménagement forestier durable de l'Association canadienne de normalisation (CSA)

La première norme nationale en importance au monde En janvier 2010, 72,8 millions d'hectares de forêts canadiennes avaient déjà été certifiées à la norme CSA par une tierce partie indépendante, soit plus que toute autre norme nationale au monde.

Reconnue à l'échelle nationale et internationale La CSA a été créée en 1919 et possède une longue et riche tradition dans le domaine de l'élaboration de normes consensuelles, recourant à des processus de création de normes reconnus et accrédités à l'échelle internationale. La norme forestière de la CSA est sanctionnée par le PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes), qui s'assure a) qu'elle est conforme à un seuil de rendement commun et internationalement accepté, et b) qu'elle a été élaborée dans le cadre d'un processus multipartite.

Un part importante de l'approvisionnement en produits du bois provient de forêts certifiées La superficie de forêts canadiennes certifiées par des tiers a augmenté rapidement. Presque toutes les grandes sociétés forestières sont aujourd'hui accréditées, et la certification par des tiers devient prioritaire pour les petits exploitants forestiers et les propriétaires de boisés privés. Les forêts certifiées par la CSA au Canada s'étendent maintenant d'un océan à l'autre.

Un dialogue continu avec le public Plus de 55 groupes de consultation publique sont à l'œuvre dans les forêts certifiées par la CSA au Canada. Ils participent au niveau local à l'élaboration et au suivi des plans d'aménagement forestier durable de la CSA et aux discussions courantes sur l'exploitation forestière. Ils participent aussi fréquemment à l'élaboration des plans d'aménagement de la forêt requis par la réglementation provinciale. Les membres de ces comités représentent un large éventail d'intérêts, dont les autres usagers de la forêt (trappeurs, pêcheurs, cueilleurs, spécialistes en loisirs, etc.), les collectivités locales, les entreprises et travailleurs forestiers, les communautés autochtones, les groupes écologistes, les experts techniques, les chercheurs et universitaires, les organismes gouvernementaux et les gestionnaires forestiers. Ce degré élevé de participation publique traduit le contexte canadien pour lequel la norme CSA a été élaborée et où 94 % des forêts sont de propriété publique.

La durabilité environnementale, sociale et économique Six grands critères doivent être respectés en vertu de la norme CSA. Ils ont été élaborés par le Conseil canadien des ministres des forêts dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux d'élaboration des critères généraux d'aménagement durable de la forêt :

1. Préserver la diversité biologique
2. Préserver la productivité des écosystèmes forestiers
3. Maintenir la quantité et la qualité des sols et des ressources en eau
4. Maintenir les conditions forestières qui protègent les cycles écologiques planétaires
5. Procurer des avantages multiples à la société
6. Accepter le rôle du public dans les processus décisionnels liés à la gestion des forêts

Les populations autochtones Les valeurs, le savoir et les usages autochtones liés à la forêt sont intégrés aux plans d'exploitation forestière, en recherchant des occasions d'emploi mutuellement bénéfiques et d'autres avantages économiques et en favorisant la participation à la planification par le biais de mécanismes de consultation des populations autochtones. Les exigences actuelles issues des droits et des titres de propriété des Autochtones doivent être comprises et respectées.

Transparence Les Plans d'aménagement forestier durable élaborés selon la norme CSA, les rapports annuels sur les progrès accomplis dans le cadre de ces plans et les résultats des rapports de vérification indépendants sur la certification et la surveillance sont tous accessibles au public – en soi une référence en matière de transparence et de reddition de compte.

Équilibre Un comité technique bénévole élabore et tient à jour la norme d'aménagement forestier dans le cadre d'un processus inclusif et consensuel. Les intérêts représentés au sein du comité technique englobent les universitaires et les chercheurs en foresterie, les sociétés forestières, les groupes écologistes, les consommateurs, les syndicats, les populations autochtones et les autorités réglementaires.

Indépendance Le système de la CSA assure l'indépendance et la transparence entre le processus d'élaboration de la norme, l'approbation de celle-ci et l'accréditation des responsables de la certification.

Une norme actuelle, pertinente et évolutive Une fois atteintes, les objectifs de rendement sont améliorés grâce à un système de planification, d'application, de vérification, de correction et d'examen de la gestion ... puis le cycle reprend. La qualité et la validité des indicateurs d'aménagement forestier durable (tels que de l'eau propre) et les objectifs fixés pour chacun sont périodiquement évalués à l'aide de ce système, et l'information est utilisée pour modifier les prévisions, les activités et les plans. De cette façon, les connaissances nouvelles et les valeurs environnementales, sociales et économiques en évolution peuvent être incorporées à la gestion forestière.

Un examen approfondi et une nouvelle approbation à intervalles de 5 ans font en sorte que la norme soit constamment améliorée et demeure pertinente et à jour.

L'intégrité des produits forestiers Le programme de certification forestière de la CSA englobe des volets 'chaîne de suivi' et 'étiquetage des produits' qui font le lien entre la norme d'aménagement forestier de la CSA, d'une part, et les produits forestiers et les consommateurs, de l'autre. Ils indiquent la part d'un produit du bois provenant d'une forêt certifiée, en donnant l'assurance que toute partie non certifiée provient de sources légales et non controversées.

Votre garantie de la norme d'aménagement forestier durable la plus élevée au Canada